

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.046

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Contrat de Ruralité - Financement du projet POUSSEAU

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Pays Royannais ont adopté le contrat de ruralité qui comprend en particulier dans son programme, l'aménagement du marais de Pousseau.

Les études à réaliser en 1996 préalablement à l'aménagement de cet espace sont évaluées à 300.000 Frs et seront subventionnées à hauteur de 100.000 Frs à provenir de la Région et de 50.000 Frs à provenir de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

D E C I D E

- de solliciter du Conseil Régional et de la Communauté de Communes du Pays Royannais, l'attribution dans le courant de l'année 1996 des subventions relatives aux études de l'aménagement du marais de Pousseau et s'établissant comme suit :

. Région 100.000,00 Frs
. Communauté de Communes du Pays Royannais.. 50.000,00 Frs

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS